

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

Préambule

Les finales départementales sont organisées tous les ans par le Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball sur le territoire du Rhône selon le calendrier sportif fixé à chaque saison sportive.

Elles regroupent les équipes U13, U15, U18, U21 et Seniors départementaux.

Son organisation matérielle est confiée à un club voire deux clubs affiliés au Comité Départemental. L'organisation sera confiée pour 2 saisons sportives consécutives 2026/2027 et 2027/2028.

Parallèlement aux finales départementales, un stage d'arbitres départementaux est organisé.

Les clubs organisateurs, ci-après dénommé « L'Organisateur » adhérera au présent cahier des charges qui aura une valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation.

Infrastructure

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

Salles / Gymnases - rencontres sportives

Les Organisateurs devront présenter deux voire trois salles de proche proximité homologuées aux normes en vigueur

(Se reporter aux articles 5 à 9 des règlements généraux du Comité du Rhône et Métropole de Lyon).

Les salles devront être sonorisées avec un matériel d'excellente qualité. Les annonces sonores, résultats, animations musicales devront être gérées par une personne attitrée dans la salle. Toute émission publicitaire, musicale ou de toute autre forme devra cesser durant le déroulement des rencontres.

Pour les responsables du Comité du Rhône Métropole de Lyon :

- 4 chaises et 2 tables dans un angle de chaque salle.
- 1 table pour l'exposition des trophées lors des finales
- 3 prises électriques à disposition à proximité des 2 tables des responsables du Comité

Salle - Stage arbitres

L'organisateur devra présenter, en complément des deux ou trois salles pour les rencontres sportives, un espace fermé dédié à une trentaine de personnes (officiels et cadres formateurs) dans le cadre du stage organisé en parallèle.

Cet espace clos devra contenir à minima :

- 30 chaises
- 3 tables
- 2 prises électriques à proximité (pour connecter un vidéoprojecteur)

Délimitation des aires de jeux

Les abords des aires de jeux devront être délimités par des systèmes agréés. Durant les journées de compétition, il est demandé à l'organisateur de restreindre catégoriquement l'accès au terrain, vestiaires et table de marque à toutes les personnes extérieures à l'organisation.

Vestiaires

L'Organisateur devra mettre à disposition par salle :

- Deux vestiaires (en bon état de propreté) pour les équipes
- Deux vestiaires pour le corps arbitral avec table et chaises

Les vestiaires devront obligatoirement être fermés à clef. Ils devront être clairement signalés et personnalisés.

Organisation - Parking

L'organisateur doit prévoir une aire de stationnement spécifique, réservée pour les responsables des Commissions : CDO, Compétition et Techniques, officiels et représentants des instances départementales (10 places).

Il y aura lieu de prévoir le fléchage de la salle où figurera le logo « Comité du Rhône Métropole de Lyon ».

Organisation - Horaires

Les horaires et rencontres seront communiqués 5 (cinq) jours avant aux organisateurs par le Comité du Rhône Métropole de Lyon.

(Se reporter à l'article 44 des règlements généraux du Comité du Rhône et Métropole de Lyon).

Organisation - Délégué de club

Il sera prévu :

- un délégué de club du Club organisateur (un par salle) pour veiller au bon déroulement des rencontres connaissant le fonctionnement des appareils de la table de marque. Il devra rester vers les responsables de la CDO, de la Commission des Compétitions et de la Commission Technique. Il portera un signe distinctif visible (brassard ou chasuble).
- Une à deux personnes du club organisateur pour assurer le nettoyage du terrain pendant les rencontres. L'entretien des salles en amont et aval des finales départementales sera assuré par l'organisateur.

Organisation sportive

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

Règlements généraux et particuliers du Comité

Pour l'ensemble des finales, les règlements sportifs applicables sont :

- Règlements généraux du CD69
- Règlements particuliers du CD69

Aucune action n'est attendue de l'Organisateur

Ballons d'échauffement & match

Les ballons d'échauffement et de match seront fournis par le club organisateur (taille 5, 6 ou 7 selon la catégorie).

L'organisateur prévoira 3 ballons pour l'échauffement de chaque équipe plus un ballon de match (et un en réserve en cas d'incident).

Arrivée des équipes

L'organisateur veillera à accueillir et guider les équipes participantes ainsi que les officiels.
Les lieux devront être suffisamment fléchés.

Le responsable de l'équipe qualifiée concernée se présentera par la suite aux délégués de la Commission des Compétitions 5x5. Il fournira sa liste des 10 ou 12 joueurs présents (selon les catégories de pratique) pour le match à inscrire sur l'E-marque.

Nota : Les trombinoscopes des équipes devront être présentés.

Les désignations des arbitres seront effectuées par la Commission départementale des Officiels.

Chaque équipe en présence sera facturée par le Comité par un forfait financier défini aux dispositions financières de la saison en cours.

La tenue des tables de marque se fera par un OTM de chaque équipe en présence. En cas d'absence d'OTM, l'organisateur doit pouvoir combler cette absence.

La E-Marque sera obligatoirement utilisée sur toutes les rencontres. L'Organisateur veillera à mettre à disposition 2 PC par salle avec la dernière version du logiciel E-marque en vigueur.

Le délégué de la Commission des Compétitions se chargera soit de transmettre directement les feuilles électroniques sur FBI soit de les récupérer sur clé USB.

Entrée - Buvette

La manifestation devra être en libre accès. Il ne pourra être demandé de droit d'entrée.

L'ouverture de buvettes pourra se faire conformément à la législation en vigueur. L'Organisateur devra pouvoir justifier de ces autorisations à la première demande du Comité.

L'ensemble des recettes perçues grâce à l'événement reviendra à l'Organisateur. Ces recettes concernent notamment la gestion de la buvette et les éventuels partenariats conclus par l'Organisateur.

Récompenses

L'ensemble des récompenses sera offert par le Comité du Rhône Métropole de Lyon.

Ces récompenses seront remises par :

- Une ou plusieurs personnalités publiques (Président, Maire, adjoint aux sports, Président OMS, etc...)
- Un ou plusieurs membres élus du Comité Directeur du Comité du Rhône Métropole de Lyon
- Un bénévole du club organisateur.

Après-match

Convivialité après match

Des boissons après chaque match pour les joueurs(euses) ou des bons de boissons seront remis aux équipes et aux officiels de la rencontre.

Ces frais resteront à la charge de l'organisateur.



RSO

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche écoresponsable, l'organisateur devra :

- favoriser l'utilisation de produits issus de circuits courts ;
- réduire l'utilisation de bouteilles, gobelets et couverts à usage unique ;
- mettre à disposition des contenants réutilisables lorsque cela est possible ;
- installer des points de tri clairement identifiés à proximité des salles, des buvettes, espace de convivialité ;

Le comité devra :

- sensibiliser les clubs, joueurs(euses) et accompagnateurs aux bonnes pratiques RSO
- organiser à minima 1 action thématique

Equipes – Joueurs(euses)

Pour toutes les rencontres, aucune bouteille d'eau individuelle ne sera fournie ; les joueurs(euses) utiliseront leur gourde individuelle.

Arbitres et OTM

Pour chaque rencontre, aucune bouteille d'eau individuelle ne sera fournie ; les arbitres / OTM utiliseront leur gourde individuelle.

Communication

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

En amont de l'organisation

L'Organisateur devra assurer la communication de l'événement au niveau local dans les villes à proximité du lieu où se déroulera l'évènement par tous les moyens qui lui sont offerts (auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc.).

Le Comité du Rhône Métropole de Lyon se chargera de communiquer sur l'événement via ses propres supports médias (site Internet, Facebook, etc.) et le réseau dont il dispose. Pour les finales, l'organisateur s'assurera de la présence d'élus locaux pour la remise des récompenses.

L'organisateur devra avoir un responsable Communication qui sera l'interface avec le Comité.

Le jour J

L'organisateur, en plus du responsable Communication du Comité, devra prévoir par son responsable Communication, la prise de photos de qualité numérique de toutes les équipes présentes et les transmettre :

- Au fur et à mesure du déroulement de la manifestation pour parution à minima sur les réseaux sociaux du Comité le plus rapidement possible

Le Comité mettra à disposition sur cet événement son(ses) chargé(s) de communication. Le responsable de la Communication de l'organisateur se coordonnera avec celui(eux) du Comité.

Connexion internet

L'organisateur mettra à disposition du Comité une connexion Internet sécurisée et à haut débit pour, à minima :

- Récupérer et envoyer les feuilles de match électroniques une fois les rencontres effectuées
- publier sur les réseaux de communication du Comité (posts, story, live...)
- Diffusion en direct de rencontres

Stage arbitres

ORGANISATEUR - FINALES DEPARTEMENTALES

SAISONS SPORTIVES 2026/2027 & 2027/2028

Déroulement

Un stage des arbitres départementaux se déroulera en parallèle des finales départementales.

L'organisation serait la suivante :

- Ouverture du stage le vendredi soir, précédant le début des finales départementales par la CDO, membres élus du CD69 et le(s) représentants de l'Organisateur
- Le samedi et dimanche des finales départementales
- Clôture le dimanche soir

Restauration / logement

La restauration et logement des arbitres lors du stage sont à la charge du Comité.

Le Comité informera, en amont de l'événement, l'organisateur du volume nécessaire pour la restauration des officiels (repas, tickets, jetons...)

